



Association des Joueuses et Joueurs de Rôles de l'Outaouais

Procès Verbal, Assemblée Générale Annuelle 2016

Date : 28 février 2016, 13h

Lieu : Salle Communautaire LeBaron ([104, rue Du Barry à Gatineau, Québec](#))

Membres présents:

Geneviève Branchaud
Louis Fontaine
Benoit Proulx
Maxime Godon
Marc-Antoine Cotnoir-Roy
Vincent-Olivier Faullem
Kristian Bessette
Alexandre Mantha
Maxime Charron-Tousignant
Alexandre Charette-Villeneuve
Sophie Richard
Amélie Richard
Simon Courville
Pierre-Jean Thibault
Alexandre Faullem
Katrina Nash
Andrée-Anne Lacelle

1. Ouverture par le président du conseil d'administration
 - a. Ouverture de la réunion à 14h08.
2. Lecture de l'avis de convocation

- a. Alexandre Mantha fait la lecture de l'avis de convocation.
3. Élection d'un président et d'un secrétaire d'assemblée
 - a. Louis Fontaine propose en bloc Alexandre Mantha comme président d'assemblée et Maxime Godon comme secrétaire d'assemblée. Geneviève Branchaud appuie. Adopté à l'unanimité.
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - a. Alexandre Mantha fait la lecture de l'ordre du jour. Adopté à l'unanimité.
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 28 février 2015
 - a. Adopté à l'unanimité.
6. Retour sur l'année 2015
 - a. Grandeurs Nature
 - i. Alexandre Mantha présente en revue les GN organisés par l'AJJRO et ses bannières au cours de l'année 2015. La rétroaction est en général très positive.
 - ii. Génération Zéro: Outpost 42 a demandé beaucoup de travail pour déplacer le matériel. Rétroaction positive de la part des joueurs et des organisateurs.
 - iii. Grandeur-Nature d'aventure "Les vrais jeux": beaucoup plus de joueurs que prévu initialement, ce qui entraîne un revenu marqué pour l'association.
 - iv. Milandes: Hausse du taux de participation. Le propriétaire du terrain a confirmé son intention de rester, ce qui permet aux organisateurs d'investir dans les infrastructures du terrain.
 - v. Chroniques des Terres Anciennes: Le GN a bien été. Suite à l'année 2015, un changement d'équipe d'organisation est prévu.
 - vi. Bannières: hausse marquée du taux de participation.
 - vii. Quoique nous n'ayons eu qu'un GN d'aventure en 2015, nous soulignons que nous en avons prévu trois pour l'année 2016.
 - b. Guerre inter-associations
 - i. Il y a la possibilité d'une autre Big Game (guerre inter-association) cette année. Il n'est pas encore certain que l'AJJRO participe à l'organisation.
 - c. Participation aux événements communautaires
 - i. GAnime - été: Nous avons été présents pour une seule journée. La rétroaction des personnes présentes est positive. Nous avons été approchés par les organisateurs de GAnime pour participer à leurs événements à nouveau.
 - ii. GAnime - hiver: Nous avons été présents pour trois blocs au cours de la fin de semaine. Nous étions mal situés, ce qui a entraîné un

plus faible taux d'achalandage. Les personnes présentes soulignent que la salle était trop petite pour jouer au troll-ball de façon sécuritaire. Les organisateurs de GAnime ont été informés de la situation et nous assurent que la situation sera corrigée lors des prochains GAnimes. Nous avons également créé un concours offrant un GN gratuit au gagnant. Du même coup, nous avons rassemblé les coordonnées de personnes potentiellement intéressées à participer à un GN.

1. Alexandre Charette-Villeneuve suggère que nous étendions l'invitation gratuite à un groupe (le gagnant et quatre amis) plutôt qu'à une seule personne.
 - iii. Le village fantôme n'a pas eu lieu cette année pour cause de restructuration de l'organisation.
 - iv. Constructions sur le terrain: les tours ont été retapées. Les bécosses n'ont pas encore été déplacées, et le camp carré doit être entretenu. La cabane des NPCs a été relevée. Il y a un pot commun entre les associations pour l'entretien du terrain.
- d. Symposium
- i. Alexandre Mantha fait un retour sur le symposium, et introduit le concept de Bannière-AJJRO. Le comité sera responsable de l'entretien du monde de l'AJJRO et chapeautera l'organisation des GN, tandis que le CA supervise l'organisation du budget. Les postes des membres du comité sont permanents, ce qui assure une continuité au cours des années.
 - ii. Le CA nouvellement élu sera en charge de la mise sur pied de la Bannière-AJJRO.

7. Terrain de Saint-André

- a. Comme mentionné l'an dernier, il est possible que nous perdions accès au terrain si Michel Forget décide de le vendre. Le sujet n'a par contre pas été soulevé lors de la réunion pour le choix des dates cette année.

8. Organisations-membres

- a. L'AJJRO compte présentement quatre organisations membres: Génération Zéro, Chroniques des Terres Anciennes, Milandes et Fallen Kingdom.
- b. Nous communiquerons avec les bannières prochainement pour renouveler l'entente de partenariat.
- c. Milandes: Les organisateurs travaillent sur un système géopolitique. Ils prévoient beaucoup de construction dans les temps à venir, et veulent

profiter du GN du 2 avril prochain pour faire une levée de fonds pour les constructions.

- d. Chroniques des Terres Anciennes: Les nouveaux organisateurs sont: Katrina Nash, Marco Villarta, Yanick Vallières, Andréanne Jobin, Marc-Antoine Cotnoir-Roy et Vincent-Olivier Faullem. Les règles seront changées sous peu, ainsi que le jeu virtuel SAGES. Il y a intention d'organiser une activité d'une journée pour clore le dernier chapitre et en ouvrir un nouveau. La date reste à confirmer.
 - e. Génération Zéro: une refonte des règles est à prévoir.
9. Approbation des états financiers pour l'année 2015-2016
- a. Le grandeur-nature "Les vrais jeux" a généré significativement plus de revenus qu'initialement prévu. Nous avons dû acheter une nouvelle génératrice, et avons des revenus nets pour cette année de 402,92\$.
 - b. Nos impôts sont maintenant à jour auprès du MRQ et de l'ARC.
10. Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2016-2017
- a. Benoit Proulx présente le budget prévisionnel pour l'année 2016-2017.
11. Modification aux règlements administratifs de l'AJJRO
- a. Article 5.1: Changer le terme "Bilan financier" pour "États financiers"
 - i. Maxime Godon propose la modification à l'article 5.1. Louis Fontaine appuie. Adopté à l'unanimité.
 - b. Article 6.1.1: le texte proposé se trouve en Annexe A.
 - i. Maxime godon propose la modification à l'article 6.1.1. Louis Fontaine appuie. Adopté à l'unanimité.
 - c. Article 8: le texte proposé se trouve en Annexe B.
 - i. Maxime godon propose la modification à l'article 8. Louis Fontaine appuie. Adopté à l'unanimité.
 - d. Article 5.9: le texte proposé se trouve en Annexe C.
 - i. Maxime godon propose la modification à l'article 8. Louis Fontaine appuie. La modification est adoptée à 8 votes en faveur et 6 votes en défaveur.
12. Dissolution des administrateurs sortants du CA
13. Élection des postes vacants au CA
- a. Président(e)
 - i. Alexandre Mantha propose Louis Fontaine. Il accepte. Geneviève Branchaud appuie. Élu par acclamation.
 - b. Vice-président(e)
 - i. Marc-Antoine Cotnoir-Roy se propose. Maxime Godon appuie. Élu par acclamation.
 - c. Secrétaire

- i. Maxime Godon se propose. Louis Fontaine appuie. Élu par acclamation.
 - d. Trésorier(ère)
 - i. Maxime Godon propose Kristian Bessette. Il accepte. Benoit Proulx appuie. Élu par acclamation.
 - e. Administrateur(trice), 3 postes disponibles suite à la modification à l'article 6.1.1.
 - i. Alexandre Mantha se propose. Geneviève Branchaud appuie.
 - ii. Amélie Richard se propose. Sophie Richard appuie.
 - iii. Benoit Proulx propose Alexandre Charette-Villeneuve. Il refuse.
 - iv. Andrée-Anne Lacelle se propose. Geneviève Branchaud appuie.
 - v. Les administrateurs sont élus par acclamation.
- 14. Nomination de vérificateurs
 - a. Benoit Proulx est nommé vérificateur pour l'année 2016-2017.
- 15. Tirage pour les bénévoles de l'année 2015-2016
 - a. Katrina Nash présente les commanditaires.
 - b. Les prix sont distribués aux bénévoles.
 - c. Les bénévoles gagnant absents lors de l'AGA seront contactés sous peu.
- 16. Varia
 - a. Alexandre Mantha rappelle aux membres qu'ils ont l'opportunité de s'impliquer et les encourage à le faire.
- 17. Clôture et ajournement
 - a. Louis Fontaine propose la fermeture de la réunion. Geneviève Branchaud appuie. Adopté à l'unanimité.
 - b. La réunion est close à 17h.

Annexe A: Texte proposé pour remplacer l'article 6.1.1 des règlements administratifs de l'AJJRO:

6.1.1.

Le Conseil d'Administration est composé de 4 à 9 administrateurs élus par l'assemblée générale. Ces administrateurs doivent se voir attribuer les quatre (4) premiers postes ci-dessous, formant le Comité Exécutif, pour que le Conseil soit formé conformément à l'article 5.3:

- Un(e) président(e)
- Un(e) vice-président(e)
- Un(e) secrétaire
- Un(e) trésorier(ère)
- Jusqu'à cinq (5) administrateurs(trices) de l'Association.

Annexe B: Modifications à l'article 8

8.1. Président

inchangé

8.2. Vice-président

inchangé

8.3. Secrétaire

Le secrétaire a la garde des archives et des documents administratifs. Il donne, conformément au règlement, les avis requis pour la tenue des assemblées générales, des réunions du conseil et en dresse les procès-verbaux.

Ajout, tiré du rôle d'administrateur aux communications:

Il est aussi responsable de la diffusion des procès-verbaux et toute autre communication officielle, excluant celles en lien avec les commanditaires et bailleurs de fonds de l'Association.

8.4. Trésorier

inchangé

8.5. Administrateurs

Les administrateurs sont responsables de la communication à interne de l'Association. Ils vont transiger principalement avec les membres, organisations membres et participants aux activités. Ils supervisent étroitement les activités organisées sous la responsabilité financière de l'Association, développent le calendrier d'événements de l'Association et gèrent la sélection des activités. Ils veillent à mettre à la disposition des organisateurs d'activités les outils et références disponibles. Ils sont aussi responsables de faire la communication sur le site web de la part du Conseil d'administration. Ils prennent en charge les opérations et activités de levées de fonds de l'association, et sont aussi responsables de contacter des commanditaires potentiels et établir des partenariats, avec l'accord du conseil d'administration.

Annexe C: Modifications à l'article 5.9

5.9. Procédure d'élection pour les administrateurs

5.9.1. Les postes suivants sont mis en élection à toutes les années paires, lors de l'Assemblée Générale Annuelle:

5.9.1.1: Présidence

5.9.1.2: Trésorerie

5.9.1.3: Trois postes d'administrateurs

5.9.2. Les postes suivants sont mis en élection à toutes les années impaires, lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

5.9.2.1: Vice-Présidence

5.9.2.2: Secrétariat

5.9.2.3: Deux postes d'administrateurs

5.9.3 et ss.: [inchangé]